

**PROCES VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2022**

Date de convocation : 12 décembre 2022

Affiché le :

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Laura PETIT DIT DARIEL, Sylvie TISSERAND (jusqu'à la délibération n° 55/2022).

Absent(s) excusé(s) : Aurélia PERRIN (pouvoir donné à Bernard GAY), Agnès SUILLOT (pouvoir donné à Claudine BOUVET), Luc THURA (pouvoir donné à Hubert DUFFNER).

M. le Maire avait demandé à la société Héliophoton de présenter au Conseil Municipal une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux afin de répondre à un appel à projet de l'état. Cette présentation terminée, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Claudine BOUVET

○ **Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2022**

Approuvé à l'unanimité

○ **Délibération au dossier n° 53/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Transfert de la compétence de planification de l'urbanisme au profit d'ECLA

Exposé : M. le Maire rappelle le contexte réglementaire du transfert de cette compétence à ECLA.

« La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence de planification en matière d'urbanisme, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans un délai de 3 mois ».

Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) a délibéré le 17 novembre 2022 pour solliciter ce transfert de compétence.

La Conférence des Maires du 23 juin dernier et les commissions Aménagement d'ECLA d'octobre 2021 et 2022 ont permis d'aborder les impacts de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 sur les documents d'urbanisme, ainsi que les enjeux d'un PLUi.

La révision du SCOT a été engagée fin 2021 pour intégrer les objectifs du Zéro Artificialisation Nette. La loi prévoit une réduction de 50 % du rythme d'artificialisation de 2021 à 2031 pour atteindre zéro en 2050.

Les objectifs fixés par la Loi :

- Les PLU devant être obligatoirement révisés d'ici 2027 pour intégrer les objectifs du Zéro Artificialisation Nette, sachant que Courlaoux ne pourra plus modifier son PLU après mars 2023 car plus de 9 ans depuis la dernière approbation de mars 2014.
- Le PLUi nous permettra de décider collectivement de la répartition des droits à construire dont le territoire d'ECLA disposera.

Débat : M. le Maire demande de passer au vote compte tenu de toutes les explications données en réunion de travail et lors des précédents conseils.

Décision : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver par 13 voix pour et 2 contre Mme Sylvie GIRARD et M. François JOUVANCEAU, le transfert de la compétence de planification de l'urbanisme au profit d'ECLA.

○ **Délibération au dossier n° 54/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Rétrocession d'une concession funéraire

Exposé : Suite à l'achat d'une cavurne, M. et Mme Gérard PALANCHON souhaitent rétrocéder à la commune l'emplacement n° 330 du carré 3 acquit en 2004.

Décision : Avis favorable du Conseil Municipal, à l'unanimité.

○ **Délibération au dossier n° 55/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : SICOPAL – Adhésion du SIVOS de Sellières

Exposé : Un courrier du SICOPAL nous demande de délibérer sur l'adhésion du SIVOS de Sellières.

Décision : Avis favorable du Conseil Municipal, à l'unanimité.

Mme Sylvie TISSERAND quitte la séance.

○ **Délibération au dossier n° 56/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : SICOPAL – Augmentation du tarif des repas destinés aux personnes âgées

Exposé : Un courrier du SICOPAL nous informe de la revalorisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, du tarif des repas destinés aux personnes âgées.

Débat : Rappel que le coût de la livraison est de 2.44 € TTC et que le prix du repas à domicile passera à 4.71 soit un total de 7.15 € TTC.

Décision : Le Conseil Municipal décide de répercuter cette hausse.

○ **Délibération au dossier n° 57/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Affouage 2022-2023 - Désignation d'un 3<sup>ème</sup> garant de coupe

Exposé : Suite au décès de M. VINCENT, le Conseil Municipal doit désigner un nouveau garant de coupe.

Débat : M. le Maire propose de désigner M. Alexandre MINSBERGHE comme 3<sup>ème</sup> garant de coupe et de le remplacer à la commission des Bois et Forêt par M. Roland MICHEL.

Décision : Accord à l'unanimité par le Conseil Municipal.

○ **Délibération au dossier n° 58/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Modification du tableau des emplois - Création et suppression d'emploi

Exposé : Considérant la réorganisation des services de cantine, de ménage au sein de l'école, de l'ALSH et de la mairie, il convient de modifier en conséquence le tableau des emplois.

Décision : Avis favorable du Conseil Municipal, à l'unanimité.

○ **Délibération au dossier n° 59/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Modification de l'emploi de vacataire pour la gestion des salles communales et l'entretien de la Mairie

Exposé : Monsieur le Maire expose que, comme pour la gestion et l'entretien des salles communales, l'entretien de la Mairie est un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il doit être rémunéré par vacation, après service fait, sur la base d'un taux horaire.

La rémunération à la vacation, qui interviendra après service fait, sur la base d'un taux horaire est proposée pour un montant brut de 11,27 €.

Décision : Le Conseil municipal valide cette proposition, à l'unanimité.

**○ Délibération au dossier n° 60/2022 : Rapporteur le Maire**

Objet : Renouvellement de l'éclairage public par LED – Approbation du projet, du plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Exposé : Suite à l'adhésion de la charte « Eclairons juste le Jura » et au service e-lum du SIDEC du Jura, la Commune s'est engagée dans une démarche de diminution des impacts énergétiques et environnementaux liés à l'éclairage public, tout en préservant la qualité de vie et en participant à une démarche globale territoriale source d'économies d'échelles

Débat : M. le Maire propose le devis du SIDEC du Jura pour un montant de 41 739.00 € HT concernant la suite de la route de Fontainebrux, le chemin du Haut Gauvin, le chemin des Vernes et de l'Etang Jean Guyon, du chemin des Caravottes, Champ Carabin, la rue des Gay er rue du Monument aux Morts. Pour la prochaine tranche, il ne restera que quelques travaux : Impasse du Pré Boileau, Champ la Roche et le Castel.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté, le plan de financement prévisionnel et sollicite les subventions DETR DSIL 2023 auprès de l'État.

**○ Délibération au dossier n° 61/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Renouvellement de l'éclairage des salles communales par LED – Approbation du projet, du plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Exposé : Il est proposé de renouveler l'ensemble des éclairages des salles communales très énergivores (salle des fêtes, salle Marcel Gauthier) par un éclairage à LED plus économique, et de solliciter une subvention spécifique auprès de l'État et du Conseil départemental. M. le Maire présente le devis correspondant à ces travaux pour un montant de 7 736.26 € pour l'ensemble.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de renouvellement de l'éclairage des salles communales et sollicite une subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental au taux maximum.

**○ Délibération au dossier n° 62/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux – Approbation du projet, du plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Exposé : Suite à l'étude de faisabilité présentée aux Conseillers, il est proposé d'équiper en panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux offrant un fort potentiel en matière d'ensoleillement. Ce dispositif permettrait de produire notre propre énergie verte et d'alimenter les bâtiments communaux contribuant ainsi à une réduction des coûts d'électricité. Cette étude préalable propose 2 projets :

- Projet mairie – salle des fêtes de 9 Kwc avec 8 Kva ou 25 Kwc avec 25 Kva ;
- Projet sur groupe scolaire de 25 Kwc avec 25 Kva ou 9 Kwc avec 8 Kva.

Débat : Deux lieux à définir pour l'implantation soit l'école soit la mairie salle polyvalente en fonction de l'étude de base et des coûts avancés par l'entreprise.

H. DUFFNER : Il trouve l'autoconsommation haute donc peut être demander une autre étude,

JY. LANNEAU : Ecole est toujours allumée et beaucoup de consommation d'eau chaude,

H. DUFFNER : Reporter l'autoconsommation sur d'autres bâtiments,

JY. LANNEAU : Ecole consommation importante (chambre froide, ventilation, aspiration),

C. BOUVET : C'est l'école qui consomme le plus donc faire l'installation sur ce bâtiment,

JY. LANNEAU : La consommation de l'école est le triple de celle de la mairie – salle des fêtes. Une étude complémentaire plus approfondie sera demandée à l'entreprise pour l'implantation sur les toitures de l'école et ainsi connaître l'impact sur le bâtiment et vérifier les structures.

B. GAY : demande l'accord pour déposer auprès des services de l'Etat un appel à projet global avant le 31 décembre 2022.

Décision : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, demande une étude complémentaire sur le bâtiment scolaire et s'inscrit dans l'appel à projet de la Préfecture sur un montant de 32 600.00 € HT

○ **Délibération au dossier n° 63/2022 : Rapporteur M. Bernard GAY**

Objet : Décision modificative n° 2 : Intégration de la 4ème tranche e-lum - SIDEC du Jura

Exposé : Le SIDEC nous a adressé un tableau des dépenses réglées TTC pour le compte de la commune durant l'exercice 2022 que nous devons inscrire en intégration dans notre compte en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de 42 373.00 €.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

○ **Délibération au dossier n° 64/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Chambre régionale des comptes – Rapport d'observations définitives **sur la gestion d'ECLA** pour les exercices 2017 et suivants

Exposé : M. le Maire présente le rapport.

Décision : Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes.

○ **Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Travaux sur les façades des écoles sont terminés, réception lundi prochain 19 décembre 2022.
- Salle de convivialité de la résidence des Lilas : les travaux d'insonorisation de cette salle sont terminés également.
- Distribution d'un petit colis de Noël, sur décision du CCAS, aux personnes n'ayant pas participé au repas.
- Permis d'aménager en cours pour 13 maisons au lieu de 9 par M. Rémi GAUTHIER, lotissement de la Boulangerie.
- Fermeture secrétariat de mairie du 26 décembre 2022 au 02 janvier 2023.
- Réparation de la chambre froide du VIVAL pour un montant de 1 000.00 €.
- Intervention de l'entreprise MOLIN à la résidence des Lilas pour régler le circulateur de la chaudière.
- Extinction éclairage public dans les zones ECLA effective depuis le 24 novembre 2022.
- Affaire GSBC : compte rendu de notre avocat précisant la confirmation en appel de la décision du jugement de Lons le Saunier.
- Vœux du Maire le 06 janvier 2023.
- Eclairage école : l'entreprise FAVIER doit intervenir rapidement pour changer un certain nombre de détecteurs.
- M. le Maire informe le Conseil municipal d'une pétition envoyée par M. et Mme Dominique BRETILLOT de Nilly concernant la vitesse excessive dans la traversée du hameau malgré la pose des feux comportementaux. M. le Maire s'étonne de cette demande étant donné que plusieurs personnes du hameau l'ont félicité pour la pose et l'efficacité de ces équipements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire,  
Claudine BOUVET



Le Maire,  
Jean-Yves LANNEAU


